SNEPS/CFTC

Syndicat National des Employés de la Prévention et de la Sécurité
Section syndicale Néo Sécurity
34 Quai de la Loire 75019 PARIS
Tel : 01 53 11 09 19 Fax : 01 53 11 02 06

Paris, le 06 novembre 2011

Nos réf : BB 061111001

LR /AR n° 1A 013 551 3538 6
Envoi par courriel

NEO SECURITY
Direction des Ressources Humaines
Monsieur Marc BIJAOUI
4, square Edouard VII
75009 PARIS

Objet : Rétablir la vérité auprès des salariés.

Monsieur,

J'ai pris connaissance d'un tract et d'un courrier accompagnateur où une « organisation syndicale » réclame pour l'ensemble des salariés du groupe, des bons de fin d'année d'une valeur de 100€ ou plus, suite à la disparition des comités d'établissements.

De qui se moque t –on ?

Cette dite « organisation syndicale » a **tout fait pour que les élections ne se fassent pas !**

POUR RAPPEL

- **Le 01er août 2011**
  Il s'est tenu une réunion pour la signature d'un accord d'entreprise avec tous les délégués syndicaux centraux pour la reconnaissance de la nouvelle unité économique et sociale suite à la vente de Multiservices.

  Il fallait à l'unanimité la signature de toutes les organisations syndicales.

  La dite « organisation syndicale » faisait partie des **non signataires** de cet accord et de ce fait, les élections professionnelles ont été **une nouvelle fois repoussées.**

De qui se moque t –on ?

- **Le 09 août 2011**
  Vous saisissez le Tribunal d'instance de Paris 9ème pour qu'il statue sur la reconnaissance de la nouvelle unité économique et sociale.

- **Le 13 septembre 2011**
  Le Tribunal d'instance statuant par jugement réputé contradictoire rendu en dernier ressort, dit que :

  - « Néo Sécurity et Néo croissance forment une unité économique et sociale »

  Le Tribunal proroge la date des élections des représentants du personnel au sein de l'UES nouvellement définie.

Premier et **second tour** devront se tenir entre **le 15 septembre 2011** (au plus tôt) et **le 01er décembre 2011** (au plus tard), sauf meilleur accord des partenaires sociaux.

- **Le 20 septembre** - **le 27 septembre** - & **le 05 octobre 2011**
  Vous invitez les organisations syndicales à **renégocier les protocoles préélectoraux** en vu d'organiser les élections professionnelles avant la fin de l'année ordonnées par jugement, le 13 septembre 2011.

- **Le 10 octobre 2011**
  Vous mettez à signature, les quatre protocoles préélectoraux.

  Parmi les signataires ne figure **toujours pas** la dite « organisation syndicale ».

  Donc, encore une fois, les élections ne se feront pas avant la fin de l'année !

De qui se moque t-on ?

Ce syndicat a tout fait pour que les élections ne se déroulent pas. ET maintenant, il demande que vous vous substituiez aux comités d'entreprises, ce que je pense est illégal.

Monsieur.BIJAOUI, «**fort de votre bonne foi**», il serait en votre honneur de rétablir la vérité auprès des salariés.

Le SNEPS-CFTC demande

Que vous ayez l'amabilité d'octroyer, à chaque salarié, le versement d'une prime de fin d'année ***d'une valeur de 130 euros net(en remplacement des chèques cadeaux)*** *sur le salaire de novembre et décembre et cela, à cause de la perte des comités d'établissements par les organisations syndicales* ***non signataires*** *qui ont tout mis en œuvre pour en arriver à cette situation « désastreuse » pour l'ensemble des salariés.*

Bruno BRUN
Délégué syndical central

B.B